

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François tenue le 17^{ème} jour de septembre 2009, à l'heure et au local ordinaire des sessions du conseil.

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Gérald Maltais, Jeanne D'Arc Simard, Gisèle Lavoie, Yves Bouchard, Jérôme Bouchard, Alain Gazaille, Marc Bouchard, tous conseillers(ères) formant quorum.

Tous ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits.

Mme Jeanne-d'Arc Simard et M. Marc Bouchard ont déposé les formulaires de déclarations pécuniaires.

1- Ordre du jour

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 septembre 2009
- 3- Confirmation des mandats des membres du conseil
- 4- Déneigement Le Fief du Massif
- 5- Soumission - déneigement – Lac Savard
- 6- Soumission - déneigement – secteur de la Martine
- 7- Patinoire – offres de service
- 8- Immo – camion de déneigement
- 9- Arpenteur phase 2 – Le Hameau du Massif
- 10- Avis de motion – amendant le règ. no 170 lotissement
- 11- Gratuité de la salle communautaire – Ex maire de la municipalité
- 12- Poteaux de glissières – Le Hameau
- 13- PCPC – Sécurité civile
- 14- Pacte rurale – Forum Jeunesse
- 15- Formation/information aux nouveaux élus
- 16- Vente de bacs usagés
- 17- Opération Nez Rouge
- 18- Questions du public
- 19- Levée ou ajournement de l'assemblée

Rés.441109

2- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 septembre 2009

Il est proposé par Jeanne-d'Arc Simard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 septembre 2009, soit accepté tel que rédigé et communiqué, avec l'ajout de la ventilation des coûts reliés à la location de l'entrepôt incendie qui suit :

Location entrepôt véhicules incendies

Mise à niveau primaire		1 500.00 \$
Chauffage		2 906.53 \$
Location	oct. 09 mai 2010	3 200.00 \$
Propane	nov. 09 avril 2010	3 500.00 \$
Total:		11 106.53 \$

ADOPTÉE

Rés.451109

3- Confirmation des mandats – Membres du conseil municipal

Il est proposé par Jeanne-d'Arc Simard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil accepte les mandats des membres du conseil municipal, tel que mentionné plus bas :

Sécurité civile : Yves Bouchard
(Incendie, comité de sécurité civile)

Sports & Loisirs : Jérôme Bouchard
(Sentier des Caps, Vélo Féria)

Aménagement du territoire: Alain Gazaille
(CCU & administration)

Jeunesse & Famille : Gisèle Lavoie, Pro maire
(Maison des jeunes, Forum Jeunesse, Politique familiale, Terrain de jeux, Bibliothèque, Soc. d'histoire)

Patrimoine Jeanne D'Arc Simard
(Festivités de l'anguille, Fête de la St-Jean & Confédération Toponymie, Domaine à Liguori)

Travaux publics : Marc Bouchard

ADOPTÉE

Rés.461109

4- Déneigement – Le Fief du Massif

Considérant que trois résidences sont présentement en construction dans le secteur du Le Fief du Massif.

Considérant que pour que ces trois résidences aient accès en saison hivernale, il faudra que la chaussée soit déneigée sur une distance de 700 mètres.

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Gisèle Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal accepte d'aller en appel d'offre sur invitation pour les 700 m du Chemin du Fief, route municipalisée;

Que de plus, l'entrepreneur pourra soumettre son prix pour un total de 2.5 km, incluant la partie à assumer par l'Association des propriétaires du Le Fief du Massif soit 1.8 km et ce, afin de se rendre aux résidences présentement en construction;

Que l'entrepreneur choisi, facturera la partie de 0,7 km à la municipalité et la partie de 1,8 km à l'Association.

ADOPTÉE

Rés.471109

5- Soumission - déneigement – Lac Savard

Considérant que deux soumissions ont été reçues pour cet appel d'offre;

Considérant que l'une des deux est jugée non conforme aux obligations, et que l'autre est trop élevée;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Alain Gazaille et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal rejette les soumissions reçues;

Que le service municipal de déneigement assurera le déneigement du Lac Savard.

ADOPTÉE

Rés.481109

6- Soumission - déneigement – secteur de la Martine

Considérant que la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission de la part de 9002-7210 Québec inc. (Éric Tremblay) au montant de 7169.81 \$ du kilomètre avant taxes et pour un total de 57 000 \$ plus les taxes applicables pour le déneigement d'une partie du secteur de La Martine;

Considérant que l'entrepreneur a décidé de revoir à la baisse sa soumission pour un montant de 6 535.11 \$ du kilomètre avant taxes, pour un montant total de 52 280.08 \$ plus les taxes applicables;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Gisèle Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal retient les services de 9002-7210 Québec inc. (Éric Tremblay) pour effectuer le déneigement du secteur de la Martine au montant qui a été négocié;

Que le conseil municipal autorise la signature du contrat à intervenir entre les parties;

Que le maire ou la pro maire, la secrétaire-trésorière ou son adjointe sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents relatifs à la présente.

ADOPTÉE

Rés.491109

7- Patinoire – offres de service

Considérant que suite à l'appel d'offre public paru pour le contrat d'entretien de la patinoire pour la saison hivernale, trois personnes ont démontré leur intérêt;

Considérant que tous les candidats sont jugés intéressants par le conseil municipal, mais qu'il doit statuer sur un seul;

Considérant que M. Jean-Marc Ouellet occupera un temps partiel sur appel dans le cadre des opérations de déneigement;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Yves Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal accorde le contrat à forfait à M. Jean-Marc Ouellet pour un montant de 2 800,00 \$ pour la saison 2009/2010;

Que le conseil municipal autorise la signature du contrat à intervenir entre les parties;

Que le maire ou la pro maire, la secrétaire-trésorière ou son adjointe sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents relatifs à la présente.

ADOPTÉE

Rés.501109

8- Immo – Camion de déneigement

Considérant que le contremaître municipal avise le conseil de l'impossibilité de se servir de l'épandeur à sel actuel pour l'installer sur le 2^{ème} camion de déneigement;

Considérant que le coût relié à la reconstruction de celle-ci impliquerait un montant trop élevé, donc à un investissement inutile;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Gisèle Lavoie et résolu à la majorité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal accepte d'acquérir un nouvel épandeur à sel et que l'ancien sera mis en vente.

Que le dit achat sera effectué en janvier 2010 et le conseil municipal s'engage à en porter le coût aux prévisions budgétaires 2010.

(M. Marc Bouchard s'oppose à l'adoption de cette résolution.)

ADOPTÉE

Rés.511109

9- Professionnels phase 2 – Hydro - Le Hameau du Massif

Attendu que la municipalité a décrété des dépenses au montant de 772 378 \$ et un emprunt équivalant en vertu du règlement no 368, approuvé par les personnes habiles à voter et par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire;

Attendu qu'à ce qui a trait à la réalisation des travaux visés par ce règlement, Hydro Québec, qui est l'acteur principal, a clairement indiqué à la municipalité et au responsable de l'Association du Le Hameau, sa volonté de réaliser les travaux par phases;

Attendu que M. Langis Laganière, responsable du dossier pour le Hameau du Massif, mentionne qu'une deuxième série de servitudes est nécessaire en vue de permettre la réalisation de la phase 2 des travaux par Hydro Québec;

Attendu qu'il devient donc nécessaire d'obtenir au fur et à mesure les arpentages, les descriptions techniques et les servitudes requises;

Attendu que Me Yves Boudreault dans sa correspondance datée du 5 juin 2009 confirme qu'à la lumière de toutes ces informations quant à la réalisation des travaux par phases, la municipalité peut obtenir des prix en honoraires professionnels pour en permettre la réalisation;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Jeanne-d'Arc Simard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal retienne les services professionnels

suivants, pour permettre la réalisation des travaux de la phase 2 relatifs au règlement no 412 :

Tremblay, Fortin, arpenteurs tel que la soumission déposée et faisant partie de la présente comme si elle était ici au long reproduite

Simard, Léveillé, Dufour, notaires tel que la soumission déposée pour la phase 1 et faisant partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite

ADOPTÉE

10- Avis de motion – amendant le règ. no 170 lotissement

Avis de motion est par la présente donné par Yves Bouchard conseiller(ère) de la présentation, lors d'une prochaine séance de ce conseil, d'un règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 170 afin d'y apporter les modifications utiles à l'intégration de certains plans d'aménagement d'ensemble.

Rés.521109

11- Gratuité de la salle communautaire – Ex maire de la municipalité

Il est proposé par Jeanne-d'Arc Simard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François entérine l'autorisation donnée à la famille de feu M. René Racine, soit d'utiliser gratuitement la salle communautaire, pour l'exposition de ces cendres, les 13 et 14 novembre 2009, feu monsieur René Racine étant un ex maire de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

ADOPTÉE

Rés.531109

12- Poteaux de glissières – Le Hameau

Considérant que des glissières sont à installées au Hameau du Massif, dans le secteur D;

Considérant que dans un premier temps, nous devons faire procéder au plantage des poteaux;

Considérant que le coût relié à ces travaux s'élève à près de 8 000 \$;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Gisèle Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal accepte de faire procéder au plantage des poteaux;

Que les coûts seront assumés par les propriétaires du Hameau à même les argents qu'ils ont accepté de libérer pour finaliser ceux-ci.

ADOPTÉE

Rés.541109

13- PCPC – Sécurité civile

Il est proposé par Yves Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal accepte le dépôt d'une demande de contribution financière au Programme conjoint de protection civile pour le projet du Centre de Coordination de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François;

Que le conseil municipal mandate madame Francine Dufour pour signer tous documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE

Rés.551109

14- Pacte rurale – Forum Jeunesse

Il est proposé par Marc Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal demande à la MRC que les argents disponibles, volet jeunesse du pacte rural, pour la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, soit un montant de 4 000 \$, soit directement versé à Forum Jeunesse pour le paiement des ressources humaines oeuvrant auprès de nos jeunes à la Maison des Jeunes de Petite-Rivière-Saint-François.

ADOPTÉE

Rés.561109

15- Formation/information aux nouveaux élus

Considérant que Me Yves Boudreault offre aux nouveaux élus, la tenue d'une soirée formation/information;

Considérant l'élection de nouveaux élus et l'importance pour ceux ayant déjà suivi une formation de se mettre à jour pour certains volets;

Considérant les changements constants dans les lois municipales;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Jérôme Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal retienne les services de Me Yves Boudreault pour un montant de 750,00 \$ plus les frais et les taxes applicables;

Que la soirée se tiendra le 15 décembre 2009 de 17h00 à 21h00;

Que le conseil municipal autorise la dépense reliée au buffet qui sera servi lors de cette soirée;

Que cette dépense viendra affecter le poste budgétaire 02 11000 454.

ADOPTÉE

Rés.571109

16- Vente de bacs usagés

Il est proposé par Marc Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents

Que le conseil municipal autorise la vente de bacs usagés;

Que le prix de vente est de 35 \$ sans aucune garantie;

Que le premier arrivé pourra payer et emporter le dit bac.

ADOPTÉE

Rés.581109

17- Opération Nez Rouge

Il est proposé par Gisèle Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal accepte la Demande de participation financière d'Opération Nez Rouge, pour aider à la tenue de l'activité;

Que le conseil municipal autorise le versement d'un montant de 100 \$ à Opération Nez Rouge;

Que cette dépense viendra affecter le poste budgétaire 02 19100 996.

ADOPTÉE

Rés.591109

19- Levée ou ajournement de l'assemblée

À vingt heure trente-cinq, la séance est levée sur proposition de Yves Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents.

ADOPTÉE

Mme Gisèle Lavoie a déposé le formulaire de déclarations pécuniaires au bureau municipal, le 27 novembre 2009.

M. Yves Bouchard a déposé le formulaire de déclarations pécuniaires au bureau municipal, le 10 novembre 2009.

Gérald Maltais, maire

Francine Dufour, g.m.a.